CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution du décret du 21 nivôse, an 3,

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Copie du compte rendu et déposé au comité des inspecteurs du palais national, par Goupilleau, Michel et Couthon, envoyés dans la principauté de Salm, par décret des 2 et 3 mars, pour y faire exécuter les lois de la République, et transmettre les renseignemens propres à déterminer le mode d'incorporation de cette principauté.

ONT dépensé dans les deux mois de leur mission, pour eux, leur secrétaire, un domestique; loyer et racommodage de leur voiture, courses extraordinaires dans les départemens voisins, et envoi presque journalier de couriers au Bas-Rhin et aux Vosges, y compris aussi la somme de 900 liv. que leur collègue Goupilleau a prise lorsqu'il les a quittés pour revenir à Paris, et

de là se rendre dans la Vendée, son département, où étoient les révoltés, la somme de sept mille sept cent livres, ci . . . . 7700 liv.

Sur quoi ils avoient touché celle de . . 8000

Somme restante qu'ils ont remise aux inspecteurs, 300 liv.

A Paris, le 4 mai 1793, l'an 2 de la République française.

Signé, Couthon et Michel.

Pour copie conforme au compte original déposé au comité des inspecteurs du palais national.

Le principal secrétaire-commis du bureau de comptabilité.

Signé, Parelle.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
21 Pluviôse, l'an III.